



Éléments d'histoire sur la naissance des groupes de parole

- ▶ D'où venons-nous ?
- En France
- En Alsace

D'où venons-nous ?

En France :

Des membres de l'Église en France, laïcs et prêtres, ont, depuis des années, pris conscience de la situation difficile des personnes divorcées et divorcées-remariées. Bien des questionnements, des initiatives et des propositions ont été tentés.

Au cours de leur Assemblée plénière de novembre 2002, les évêques de France se sont ainsi exprimés dans une des onze orientations relatives à la pastorale du mariage :

« Tout divorce implique des souffrances. Nous ne jugeons pas celles et ceux qui y ont recours ou qui y sont contraints. Par fidélité au caractère unique et définitif de leur mariage, certaines personnes divorcées choisissent de ne pas se remarier. Nous reconnaissons la grandeur de ce choix conforme à l'appel de l'Évangile. D'autres décident de contracter une nouvelle union civile. Certaines veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. (...) Par respect de la cohérence entre les deux sacrements de l'Alliance, l'eucharistie et le mariage, l'Église leur propose différents modes de participation à sa vie ainsi que des moyens d'accompagnement pour un cheminement spirituel. »

Bien des diocèses ont discerné et compris qu'il est nécessaire de proposer des orientations et objectifs concernant la demande de « quelque chose à l'Église », exprimée par des personnes divorcées ou divorcées-remariées, entre autres à l'occasion de leur remariage civil.

« La pastorale des divorcés remariés est pour l'Église entière une préoccupation très complexe ...

Mais on devrait au moins comprendre, quand on rencontre ces hommes et ces femmes qui, parfois, deviennent chrétiens à partir et en raison de l'épreuve du divorce, que l'on ne peut pas se contenter de l'attitude du tout ou rien. Oui, il est possible de pratiquer avec des divorcés remariés une pastorale du cheminement chrétien, qui commence par l'accueil et le dialogue et qui peut continuer par la mise au contact de la Parole de Dieu et de l'Église réelle.

Ces hommes et ces femmes sont appelés à avancer sur le chemin de la foi et de l'amour, d'une façon progressive qui ne méconnaît ni l'épreuve si réelle du divorce, ni les exigences de l'Église à l'égard de l'Alliance eucharistique. Et c'est une véritable pédagogie de ce cheminement chrétien qui doit pouvoir être pratiquée à l'intérieur de nos communautés ordinaires, si nous acceptons de ne pas considérer ce cheminement comme une pratique marginale. »

Mgr Claude Dagens,

« Méditations sur l'Église catholique en France », p.106

En Alsace, des mentalités changent : naissance d'un texte d'orientation

Des prêtres du diocèse de Strasbourg ont aussi, depuis longtemps, pris le temps de discuter et de réfléchir la situation des personnes divorcées, divorcées-remariées, parfois avec le risque de

la passion. Quelques-uns, bien moins nombreux, se sont ensuite attelés à préparer un texte à travailler pour le conseil des prêtres.

Avec l'arrivée de Monseigneur Joseph DORE en 1997, un nouveau Conseil du Presbyterium est élu. La première réunion fixe les sujets à traiter, et « les divorcés dans l'Eglise » est un des sujets en bonne place. Nous sommes en mai 1998.

Une réunion du Conseil du presbyterium a lieu avec des témoignages de personnes divorcées et divorcées remariés. Puis un groupe de travail est constitué en février 2000.

Le groupe de travail soumet un premier document au Conseil du presbyterium en vue d'une proposition d'orientations pastorales diocésaines. En mars 2003, le conseil du presbyterium a lu et amendé ce texte.

Un nouveau Conseil du Presbyterium est élu et une nouvelle équipe continue ce travail engagé et non achevé puis proposition de document de travail est faite au presbyterium en juillet 2003.

Mgr Doré promulgue des « Orientations pour une pastorale des personnes divorcées et divorcées remariées », en mai 2004.

Ce document a une orientation pastorale. Ce n'est pas une réflexion théorique sur les raisons des divorces, ou d'orientations théoriques. Trois fois l'évêque dit : « Je demande ». Le texte est adressé aux responsables pastoraux. Le document oriente vers le « faire notre possible ».

Si les rencontres interpersonnelles ont continué discrètement, peu de lieux « visibles » ont vu le jour.

En 2005 a été lancé à Mulhouse un projet d'Eglise ouverte : Ste Marie – Eglise Centre Ville. Nous avons alors voulu répondre pour la zone pastorale aux orientations diocésaines.

